

REÇU le
22 JUIL. 2024

Kim Kuster et
Nicolas Liardon
Rue du Bourg 18
1323 Romainmôtier

Romainmôtier, le 19 juillet 2024

RECOMMANDE
Commune de Romainmôtier-Envy
Place du Bourg 7
1323 Romainmôtier

Opposition au Plan d'affectation communal (PACom) selon Art 38 al. 3 LATC

Monsieur le Syndic, Messieurs les municipaux,

Par la présente, nous signalons notre opposition au Plan d'affectation communal (PACom) mis à l'enquête par la Municipalité de Romainmôtier-Envy le 21 juin dernier jusqu'au 21 juillet.

Etant co-proprétaire de la parcelle no 98, voisine des parcelles 421 et 96, nous contestons les dispositions suivantes :

- Changement complet d'affectation de la parcelle 98 en zone agricole (16 LAT)

En effet, notre parcelle bénéficie à la fois d'un verger, d'une zone plate et ombragée et également d'une partie arborisée en bordure du canal.

Depuis plusieurs années la zone inférieure de la parcelle accueil des ateliers de reconnexion à la nature et à soi, et temps de méditation en groupe ou individuellement. Ces activités en plein air nécessitent des constructions naturelles et temporaires en bois, la tenue de feux et autre structure en noisetier.

Nous souhaitons donc préserver cette zone et continuer à y développer un potager et un herbier. Nous considérons que cet espace revêt un caractère de bien commun tant pour les habitants de la Commune que pour les personnes venant d'ailleurs.

Il est évident que la partie arborisée ne doit en aucun cas devenir une zone forestière, d'autant plus que sa largeur est inférieure à 10 m, comme le précise no 18 LAT.

Nous vous remercions de bien vouloir considérer les présents arguments et d'ajuster le PACom.

Dans l'attente de vos nouvelles, nous vous adressons nos salutations distinguées.



Kim Kuster



Nicolas Liardon